

BUDGET PRINCIPAL 2017 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal d'ajuster les prévisions budgétaires aux mouvements des crédits résultant d'un accroissement des demandes de concessions funéraires :

- comptes 4541 et 4542, construction / vente de concessions : + 10 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	
Nature		Budget Primitif	DM N°1	Total Budget
4541	DEPENSES	10 000,00	10 000,00	20 000,00
Chapitre COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		10 000,00	10 000,00	20 000,00

Recettes

Chapitre		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	
Nature		Budget Primitif	DM N°1	Total Budget
4542	RECETTES	10 000,00	10 000,00	20 000,00
Chapitre COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		10 000,00	10 000,00	20 000,00

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 28 juin 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 abstentions du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	27
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 6 juillet 2017

Le Maire,
Laurence CLAISSE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le...

Et de la publication, le...

Fait à Landivisiau, le...

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



(Handwritten signature in blue ink)